

Rencontres patronales-syndicales nationales 8 novembre et 6 décembre 2012

Dans ses mots d'ouverture, le président national a mentionné une rencontre qui s'est tenue le 7 novembre relativement aux 11 établissements à sécurité minimale qui seront annexés aux 11 établissements avoisinants. Le SCC prévoit commencer par des projets-pilotes aux établissements de Frontenac et Collins Bay ainsi qu'aux établissements de Saskatchewan et Riverbend à partir du printemps 2013. Le plan de gestion n'a pas encore été adopté par le Comité de gestion du SCC et nous avons moult questionnements sur les conditions de travail des personnes travaillant dans ces futurs établissements. Nous avons dit au commissaire que des discussions importantes à ce sujet devront avoir lieu, vu l'impact qu'aura ce projet d'envergure sur l'entente globale et nos membres, entre autres. Soyez assurés qu'UCCO-SACC-CSN veille aux intérêts des membres durant cette période de changement rapide.

Pour sa part, le commissaire est d'accord pour dire que de gros changements sont à venir et qu'il faudra une très bonne collaboration pour s'assurer que ces transitions se feront en douceur. Il nous parle également des récentes vidéos des interventions avec la détenue Ashley Smith qui sont sorties dans les médias et toute l'énergie mise pour redorer l'image du Service. Il faut définitivement trouver une solution à long terme pour gérer ce type de détenu-es.

Les parties sont d'accord pour rendre nos rencontres patronales-syndicales nationales plus efficaces en consacrant plus de temps aux sujets d'orientation et moins au suivi de dossiers locaux. Bien entendu, pour y arriver, l'employeur devra fournir des réponses ponctuelles aux problèmes soulevés par le syndicat.

Directives du commissaire

Le syndicat est beaucoup sollicité par le SCC depuis quelques mois pour des consultations sur des changements proposés à plusieurs directives du commissaire. Par contre, le SCC ne tient pas toujours compte de l'apport du syndicat. Par exemple, environ 95 % des recommandations que nous avons faites lors de la consultation de la DC004 ont été rejetées. Nous avons demandé à comprendre le pourquoi d'un aussi grand nombre de rejets et avoir une discussion à ce sujet. L'employeur est d'accord pour s'asseoir,

mais a souligné que la DC004 doit être émise rapidement. Le commissaire nous a aussi mentionné qu'il s'assurera que l'interprétation de la DC550 sur l'évaluation de la double occupation soit clarifiée pour les directeurs; en ce moment, certains donnent l'ordre aux AC de les faire, alors que ce ne devrait pas être le cas.

Ressources humaines

Le projet de réduction des griefs va bon train. En ce qui concerne la fermeture des établissements, le président régional du Québec a demandé où serait située la buanderie, qui est actuellement à l'établissement Leclerc. Le SCC a indiqué que des rencontres régulières ont lieu et que dans les prochains mois, une décision sera prise.

Rasoirs

Un comité mixte s'est rencontré le 14 novembre afin de dégager des pistes de solutions par rapport au phénomène grandissant de l'utilisation de rasoirs dans la fabrication d'armes blanches. Les travaux se poursuivent.

Ouverture des portes

Les interprétations diffèrent dans chaque région. Nous croyons que la double occupation devrait être prise en compte dans le nouveau texte. Une note de service sera envoyée et la directive sera réécrite.

Aide au transport quotidien

La méthode sera finalisée en détail d'ici deux semaines. Le SCC commencera ses évaluations avec l'ouest et ensuite s'occupera de Dorchester et Westmorland. Pour ce qui est des rumeurs comme quoi l'aide au transport quotidien dans le corridor de Kingston ne serait plus payée, le SCC les a démenties, pour le moment, tout en disant qu'il est à réviser chaque endroit qui a présentement droit à cette allocation.

Processus externes – établissements pour femmes

Dans la région de l'Atlantique, les AC en poste doivent refaire tout le processus externe de sélection s'ils postulent à un nouveau poste. Nous demandons à ce qu'ils n'aient qu'à faire une compétition interne. L'employeur nous reviendra lors de la prochaine rencontre.

Rencontres patronales-syndicales nationales

8 novembre et 6 décembre 2012

Construction à l'établissement Nova

Les fonds sont décernés pour le poste d'agent correctionnel construction, mais l'établissement ne les utilise pas, car la direction régionale dit qu'il revient au directeur de décider quand le poste sera pourvu. L'employeur nous a dit qu'à compter du moment où les fonds sont octroyés, le poste doit être pourvu.

Détenues problématiques

Avec en toile de fond une détenue problématique de l'établissement Nova, la discussion a porté sur la méthode de gestion des détenus problématiques, et non seulement les femmes. Il faut absolument une solution à long terme, car pour le moment, c'est du cas par cas et les ressources sont parfois manquantes. Il est primordial que les intervenant-e-s de première ligne soient impliqués et consultés dans le processus de gestion de ces détenu-es.

Substitution de quarts

Problème principalement de la région des Prairies. L'employeur affecte des agents à d'autres quarts de travail même s'ils ne sont pas sur un quart de travail de substitution. Le comité

des horaires de travail national a conclu une entente verbale stipulant à quel moment un agent peut être affecté à un autre quart. Le travail se poursuit pour en arriver à une entente écrite.

Agents responsables de l'équipement sécuritaire (ARES)

Nous devons recevoir une décision depuis le début octobre à la suite de l'audience pour la reclassification des ARES. À la suite de nombreux délais de la part de l'employeur, il nous a informés de sa décision le 21 décembre 2012. La personne responsable de la classification au SCC recommande de rejeter la conclusion du panel qui a entendu les griefs, c'est-à-dire de ne pas re-classifier ces postes. Le syndicat rencontrera l'employeur le 15 janvier à ce sujet.

Formation sur les patrouilles mobiles

Une fois que la DC à ce sujet sera terminée, l'employeur pourra faire les concordances nécessaires avec la formation. Nous avons souligné qu'un travail a déjà été fait en 2010, donc il est probable que nous ayons des commentaires à formuler sur la formation.

RAPPEL - AGN 2013 - RAPPEL

Vous avez **jusqu'au 1^{er} février 2013** pour poser votre candidature à un poste au sein de l'exécutif national ou régional. Veuillez faire parvenir votre formulaire ainsi que les raisons motivants votre candidature à Catherine Quintal, secrétaire d'élections, par télécopieur au 514 598-2493 ou par courrier à l'adresse suivante: 1601, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2K 4M5.

Le formulaire est disponible sur le site Web d'UCCO-SACC-CSN :

<http://www.ucco-sacc.csn.qc.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=872205>